

Image not found or type unknown



L'usufruit abandonne est-il rapportable a la succession?

Par **yvesRoger**, le 14/11/2013 à 15:40

Bonjour,

Dans le cas d'un abandon d'usufruit au profit du nu-proprietaire avant le deces de l'usufruitier, l'usufruit sera-t-il rapportable lors de la succesion du defunt usufruitier?

Merci d'avance,
Cordialement,